

## Tendances : Fruits et légumes biologiques

Tous les chiffres mentionnés, à moins d'avis contraire, correspondent aux données sur les ventes au détail effectuées au Canada en 2006 et tirées du rapport de mai 2007 intitulé Ventes au détail de produits alimentaires certifiés biologiques au Canada, en 2006, commandé et publié par le Centre d'agriculture biologique du Canada. Les partenaires ayant financé ce rapport sont les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

### A - Ventes au détail par les supermarchés au Canada

Bien que l'ensemble de l'industrie canadienne des aliments biologiques ne représente pas une grande partie de la production agricole canadienne totale, les ventes d'aliments biologiques dans les supermarchés continuent de croître et étaient, tous circuits de vente confondus, supérieures de 28 % en 2006 à ce qu'elles étaient en 2005. Selon des estimations prudentes, les ventes au détail de produits certifiés biologiques ont totalisé en 2006 plus de 1 milliard de dollars, ce qui représente 0,9 % des ventes au détail d'aliments au Canada.<sup>2</sup>

Les légumes biologiques canadiens frais représentaient 25 % (102 M\$) de toutes les ventes au détail d'aliments biologiques, et les fruits biologiques frais, 13 % (52 M\$). Les ventes de salades ensachées et de légumes à feuilles larges ensachés ont augmenté respectivement de 78 % et de 79 % en 2006 par rapport à 2005. La laitue a connu une hausse de 41 %.<sup>4</sup>

### Fruits et légumes biologiques frais : proportion par catégorie ou denrée<sup>4</sup>

Légume	100%	Fruit	100%
Salade ensachée	27,9	Bananes	25,4
Carottes	22,4	Pommes	23,0
Légumes à larges feuilles	19,7	Raisins	8,2
Laitue	5,3	Oranges	4,5
Tomates	4,2	Tous les autres fruits	38,8
Oignons	3,4		
Pommes de terre	2,6		
Tous les autres légumes	14,5		

### B – Ventes régionales de fruits par les circuits traditionnels

**Proportion en pourcentage des fruits certifiés biologiques achetés dans chacune des régions<sup>4</sup>** Les bananes représentent 25,4 % (13,1 M\$) de toutes les ventes au détail d'aliments biologiques effectuées dans tous les circuits de vente, suivies par les pommes, à 23 %, et les oranges, à 4,5 %. Les préférences pour les fruits varient de région en région, comme le montre le tableau suivant, qui présente le pourcentage des ventes de bananes et de pommes biologiques dans chacune des régions.

**Proportion en pourcentage des bananes et des pommes certifiées biologiques achetées dans chacune des régions<sup>4</sup>**

FRUIT	NATIONAL	MARITIMES	QUÉBEC	ONTARIO	MAN.-SASK.	ALBERTA	COLOMBIE BRITANNIQUE
BANANES	25,4	33,3	39,9	23,4	8,4	12,7	29,3
POMMES	23	26,4	22,3	23,8	16,6	18,2	25,1

## **C – Ventes par les circuits commerciaux de rechange**

### **Magasins d'aliments naturels**

Les ventes totales de fruits et légumes biologiques frais dans ces marchés sont estimées à 75 M\$.

### **Livraison de paniers/agriculture communautaire**

Les fruits et légumes frais représentent environ 17 M\$ des 20 M\$ que rapportent au total les aliments biologiques vendus par ce circuit.

### **Marchés de producteurs**

Bien qu'il s'agisse d'un secteur difficile à suivre, les ventes de fruits et de légumes biologiques directement aux consommateurs ont été estimées à 65 M\$ en 2006.

### **Coopératives et clubs d'achat**

Les coopératives et les clubs d'achat ont vendu pour 5 M\$ de fruits et légumes biologiques frais.

## **D – Ventes par les services alimentaires**

Les ventes par les services alimentaires, qui s'approvisionnent en produits biologiques chez des marchands de gros et directement auprès de producteurs, sont estimées à 10 M\$.

## **Faits et chiffres sur les aliments biologiques**

### **Production**

Cinq pour cent des agriculteurs ayant répondu à l'enquête de Statistique Canada de 2005 se sont dits producteurs biologiques. Les fermes biologiques estimaient représenter 1,8 % de la superficie totale en culture commerciale de fruits et à peu près 1,5 % de la superficie totale en culture commerciale de légumes.<sup>1</sup>

### **Prix des produits biologiques**

Le prix des produits biologiques est habituellement de 10 à 40 % supérieur à celui des aliments semblables produits à l'aide de méthodes traditionnelles.<sup>4</sup>

### **Règlement proposé pour les produits agricoles biologiques**

Le Règlement modifiant le Règlement sur les produits biologiques est censé entrer en vigueur le 30 juin 2009.<sup>5</sup> Seuls les produits comportant plusieurs ingrédients et qui renferment au moins 95 % de produits biologiques, et les produits biologiques autres que les produits renfermant plusieurs ingrédients, peuvent porter le logo ou les mentions « Organic » et « Biologique » ou d'autres termes semblables.

Ce règlement vise à établir un système par lequel l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à titre d'autorité compétente, peut réglementer l'utilisation de la légende des produits agricoles « biologiques ».

La Colombie-Britannique et le Québec sont à l'heure actuelle les seules provinces qui s'autoréglementent.<sup>4</sup>

### **Références :**

<sup>1</sup>REGARDS sur l'industrie agro-alimentaire et la communauté agricole, 21 004 X1F au cat., avril 2005.

<sup>2</sup>Wikipedia.org, *Organic Food*, [http://en.wikipedia.org/wiki/Organic\\_food](http://en.wikipedia.org/wiki/Organic_food)

<sup>3</sup>Loi sur les produits agricoles au Canada, Règlement sur les produits biologiques, P.C. 2006 1535, 14 décembre 2006

<sup>4</sup>Centre d'agriculture biologique du Canada, *Retail sales of certified organic food products in Canada, in 2006*, mai 2007

<sup>5</sup>Loi sur les produits agricoles au Canada, Règlement modifiant le Règlement sur les produits biologiques, C.P. 2008-1670,